

# Covid-19 : les élèves de 6e des collèges de Thury et de Condé équipés en masques par le Département

A quelques heures de l'intervention du ministre Blanquer, qui impose les masques dans les collèges, le département du Calvados a annoncé qu'il doterait les élèves 6e de masques.

Jeudi 20 août 2020, le département du Calvados a annoncé qu'il doterait les élèves de 6e du département de masques de protection. Ce sera donc le cas pour les collèges de Thury-Harcourt et de Condé-sur-Noireau. Une décision qui part du constat que "le virus continue de circuler dans le Calvados". Chaque élève va être équipé de deux masques lavables et réutilisables.

Lire aussi : Coronavirus : tous les chiffres dans le Calvados après 3 mois de déconfinement

18 000 masques seront distribués

Pour le conseil départemental, "cette démarche de prévention s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été initié au printemps en dotant tous les collégiens de plusieurs masques de protection."

Lire aussi : Covid-19 : la rentrée scolaire ne sera pas reportée, assure Jean-Michel Blanquer

La situation sanitaire imposant à chacun de rester vigilant, le Département continue d'équiper chaque nouveau collégien, à commencer par les élèves entrant en 6e, de deux masques en tissu, lavables et réutilisables homologués AFNOR.

Une dépense de 32 000 € pour le département du Calvados

18 000 masques seront ainsi distribués entre le 24 et le 28 août dans les 77 collèges publics et privés du Calvados.

Cela représente une dépense de 32 000 € pour le Département du Calvados.

Outre ces masques de protection, essentiels à la limitation de la propagation du virus, les collégiens seront également invités à respecter un ensemble de règles sanitaires élémentaires : gestes barrière, hygiène des mains, etc.